



## Demande de démission forcer au lieu d'un licenciement

-----  
Par Tahitimanuia

Bonjour voilà les faits se sont passés 2 semaine avant ma reprise de boulot jetais en congés. On me convoque après ma pause et mon responsable et la directrice RH me disent que j'ai fait une faute preuve a l'appui par vidéo j'ai servi une clientèle j'ai peser et étiquettes sa marchandise mais j'ai rajouté en plus après avoir peser et mis mon étiquettes donc ils mon dit que c'est de la fraude, alors que j'ai pas voler, il mon dit que normalement c'est un licenciement et mon dit que le mieux c'est que je fasse ma démission. On t'il le droit de faire ça ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Rien n'interdit de demander à un salarié de démissionner. Bien évidemment vous avez plutôt intérêt à refuser.

Je n'ai pas bien compris l'histoire, vous êtes accusé d'avoir rajouté de la marchandise à un client après avoir pesé ses achats ?

Reconnaissez-vous les faits ?

Un employeur peut difficilement forcer un salarié à signer une lettre de démission, sauf sous la menace d'une arme.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Bien entendu, vous n'avez aucune obligation et surtout aucun intérêt à démissionner ce qui vous priverait des allocations chômage.

Si l'employeur a un motif valable, laissez le vous licencier...

-----  
Par Tahitimanuia

Oui voilà j'ai servi la cliente j'ai peser et mis l'étiquette prix puis j'ai rajouté du rab. Il mon clairement dit que c'était une fraude. Mais voilà je n'ai pas voler. Le client a payer je lui est pas donner en cachette.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le client a payé le surplus que vous lui avez ajouté ?

-----  
Par morobar

Bonjour,

Le client a payé le surplus que vous lui avez ajouté

Il est évident que c'est non.

Alors le surplus rajouté est infime, et on considèrera qu'il s'agit d'un geste commercial.

Mais si le surplus parait important eu égard à la quantité facturée, il s'agit d'un détournement avec complicité entre acheteur et vendeur.

C'est une situation bien connue en grandes surfaces.